Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260702-D2026_05_129-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 juillet 2026

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 26 juin 2026, soit au moins cinq jours francs avant la séance.
Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 2 juillet 2026 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN.

Présents : Florence ADAM, Thomas ALLAIN, Pierrick AUFFRAY, Régis BAUNIN, Thierry BEAUJOUAN, Nathalie BERTHO, Jocelyne BLANCHARD, Didier BOUGET, Ronan BOYET, Marie-Claire BRAULT, Ronan COUDRAIS, Jean-François DANIEL, Mickaël DAUDIN, Marcel DIVET, Vincent DUCLOYER, Valérie DUVAL, Marie-Josèphe FERRIER, Delphine HINRY, Kristelle JUILLET, Patrick JUMEL, Véronique LE DUC, Yannick LEGOURD, Nelly LUC, Odile MAUNY, Sylvie MONNIER, Michèle MOTEL, Nelly PIERSON, Thérèse PLANCHENAULT, Pierre-Yves REBOUX, Christophe RICAUD, Florence RIGAUD, Christophe ROUL, Mickaël TANGUY, Françoise UGUET, Christophe VERON.

Pouvoirs : Matthieu CHANEL donne pouvoir à Jocelyne BLANCHARD
Arnaud CHAUVIN donne pouvoir à Kristelle JUILLET
Nathalie EDOM donne pouvoir à Michèle MOTEL
Audrey GROSHENY donne pouvoir à Pierrick AUFFRAY
Loïc HERVOIR donne pouvoir à Nathalie BERTHO
Didier LE CHENECHAL donne pouvoir à Véronique LE DUC
Christian LEPRETRE donne pouvoir à Yannick LEGOURD
Marie-Anne MONVOISIN donne pouvoir à Mickaël DAUDIN
Delphine NORMAND donne pouvoir à Mickaël TANGUY
Rémi PITRÉ donne pouvoir à Marcel DIVET
Jean-Marie RYO donne pouvoir à Régis BAUNIN
Mireille SALMON donne pouvoir à Nelly LUC
Nicolas TEXIER donne pouvoir à Delphine HINRY
Fabien VIRONDEAU donne pouvoir à Christophe VÉRON

Absents excusés : Matthieu CHANEL, Arnaud CHAUVIN, Nathalie EDOM, Julie FAUDET, Audrey GROSHENY, Pascal GUERRO, Loïc HERVOIR, Didier LE CHENECHAL, Maela LE CORRE, Christian LEPRETRE, José MERCIER, Marie-Anne MONVOISIN, Roger MORAZIN, Delphine NORMAND, Rémi PITRÉ, Marie-Claire RUAULT-DUBORD, Jean-Marie RYO, Mireille SALMON, Nicolas TEXIER, Fabien VIRONDEAU.

Secrétaire de séance : Delphine HINRY

Nombre de délégués : En exercice : 55 Présents : 35 Pouvoirs : 14 Absents excusés : 20	Délibération n°2026-05-129 Parc d'activités Les Bignons à Guignen : Vente du lot 1B à la SARL L'Esprit et la Main

Vu la délibération de Vallons de Haute Bretagne Communauté en date du 07/11/2024 fixant les prix de commercialisation des parcs d'activités,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260702-D2026_05_129-DE

Considérant l'avis des Domaines en date du 13 janvier 2026 conforme au prix fixé par le Conseil communautaire,

L'entreprise L'Esprit et la Main, créée en 2019, est spécialisée dans la maçonnerie en écoconstruction et en réhabilitation du bâti ancien en particulier en terre crue. Actuellement installée à Saint-Senoux, elle intervient dans un secteur s'articulant autour de l'axe Rennes-Redon.

L'entreprise a sollicité VHBC pour l'acquisition du lot 1B de 2 805 m² dans le parc d'activités Les Bignons à Guignen.

Avec ce terrain, l'entreprise souhaite pouvoir développer la formation pour valoriser les savoir-faire en écoconstruction et bio climatisme et la fabrication de matériaux en terre crue suite au constat de l'absence de fournisseur dans le secteur sud du bassin rennais. Le bâtiment de 661 m² qui sera construit permettra d'accueillir un atelier, une zone de production, une salle de formation, des bureaux et des espaces de stockage extérieurs seront également aménagés.

L'entreprise est aujourd'hui composée de 7 salariés et prévoit la création de 3 emplois supplémentaires grâce à ce projet d'implantation.

Le projet intégrera la transition écologique et énergétique grâce à la construction d'un bâtiment à faible impact énergétique, le réemploi de la terre du site pour la construction et la végétalisation, la récupération des eaux de pluie et l'installation de panneaux solaires.

Avis de la commission Développement économique : favorable
Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De vendre à la société SARL l'Esprit et la Main ou toute autre société pouvant s'y substituer, le lot 1B du parc d'activités Les Bignons à Guignen d'une surface de 2 805 m² environ au prix de 35 euros hors taxes par mètre carré, soit une somme totale d'environ 98 175 € HT.**

- **D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.**

Annexe obligatoire :
A8 Plan de vente parc d'activité Les Bignons - Lot 1B

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 10 juillet 2026.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président, et par délégation,
Pierre-Yves REBOUX

